

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Énergie

Projet d'appui aux négociations des projets gaziers et de renforcement des
capacités institutionnelles (PADG)

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN TRADUCTEUR POUR LE MPME

I. CONTEXTE

Dans un contexte marqué par le multiculturalisme et la diversité linguistique aussi bien sur le plan international que national, le ministère du pétrole des mines et de l'énergie compte recruter un consultant spécialisé dans le domaine de traduction technique de haute qualité arabe - français et français – arabe.

Plusieurs textes produits dans le cadre de l'activité quotidienne et pour la communication du département nécessitent d'être traduits de leur langue d'origine vers l'autre langue susmentionnée.

C'est dans ce cadre que le recrutement d'un traducteur permettra au Ministère du Pétrole des Mines et de l'Énergie (MPME) de répondre aux besoins internes en traduction et lui permettra d'élargir la couverture en touchant des nouveaux publics cibles.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le don accordé par le groupe de la Banque Mondiale pour l'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire et des capacités.

II. OBJECTIF

La présente mission a pour objectif de recruter un consultant individuel pour la traduction des documents qui lui seront soumis par le MPME à cet effet par voie électronique ou tout autre support convenu.

III. MISSIONS DU CONSULTANT

Le consultant se chargera de la traduction des documents qui lui seront soumis et ce dans les meilleurs délais. Il mettra en œuvre toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter de ces tâches dans les meilleures conditions.

Tout document traduit doit bénéficier d'une révision approfondie avant sa livraison finale au MPME.

IV. CALENDRIER ET LIVRABLES

- Calendrier

L'exécution de cette mission commencera dès la notification du client au consultant l'ordre de commencer à fournir les services et s'étalera sur une durée de 12 mois avec une période probatoire de six (6) mois. La durée du service est renouvelable sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante des performances du Consultant par le bénéficiaire et la persistance du besoin.

- Livrables

Les livrables attendus pour de la présente mission sont les documents traduits. Le consultant reçoit le document en sa langue originale et s'acquittera de sa traduction et de sa vérification avant sa livraison au MPME. A titre indicatif le consultant traduira en moyenne de 60 pages par mois de l'arabe en français ou du français en arabe.

V. PROFIL ET EXPERIENCES DU CONSULTANT

Le Traducteur doit disposer des compétences suivantes :

- Avoir un diplôme d'études universitaire Bac +3 ou plus ;
- Avoir des expériences dans la traduction de documents arabes et français depuis au moins trois (3) ans. Des exemples peuvent être demandés ;
- Avoir une bonne expérience dans le domaine de traduction des documents de jargon pétrolier, minier et de l'énergie.

VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION

- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de la mission, y compris les infrastructures nécessaires pour la revue des modèles, la reproduction et l'impression des documents ;
- Le point focal du Gouvernement mettra la documentation existante sur le projet à la disposition de l'expert principal désigné par le Consultant, et sera chargé de l'organisation

des réunions avec l'opérateur du projet en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;

- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal du Gouvernement. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes.
- Il est prévu que le travail soit effectué principalement dans le bureau du Consultant. Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission.
- L'impact de la pandémie Covid-19 sur le déroulement de la mission sera évalué dès la signature du contrat afin de prendre les mesures ou ajustements nécessaires.

VII. CONFLIT D'INTÉRÊT

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

VIII. CONFIDENTIALITÉ

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.